



Déclaration préalable de la FSU
CTSD du mardi 22 novembre 2022

d

Monsieur le Directeur académique,

A la veille de la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, la FSU 92 dénonce particulièrement les violences sexistes pratiquées dans le département. Si les victimes souhaitent rester anonymes, la FSU des Hauts-de-Seine a été sollicitée par plusieurs d'entre-elles ce mois-ci et dénonce particulièrement les remarques sexistes de la part de collègues ou de chefs d'établissements. Dans la fonction publique, la tolérance zéro et le devoir d'exemplarité des employeurs publics doit s'appliquer. Le manque de volonté politique et de financement est largement en cause. Alors que 8 femmes sur 10 estiment que le sexisme au travail est une réalité, 1 femme sur 3 a déjà été victime de harcèlement sexuel au travail, et 57% des salarié-es s'estiment mal informé-es sur le harcèlement sexuel, la FSU dénonce l'insuffisance des moyens réels mis en place qui ne permettent pas de faire reculer les violences sexistes et sexuelles dans la sphère professionnelle. Si l'Etat doit prendre ses responsabilités, nous engageons la DSDEN à les prendre aussi en assurant prévention, formation des personnels et protection des victimes contre les violences sexistes et sexuelles. Par ailleurs, le recours massif aux heures supplémentaires ainsi que la répartition des IMP favorisent le salaire des hommes au détriment de celui des femmes. Les hommes touchent en moyenne 1358 € d'HSE par an quand les femmes n'en touchent que 988 € et perçoivent 27% de primes en plus. La logique du futur pacte étant de faire travailler plus les personnels sur la base de missions supplémentaires rémunérées par des indemnités, il est désormais évident que le pacte proposé par le Ministre aggravera encore un peu plus les inégalités salariales femmes/hommes dans l'Education Nationale. La FSU revendique à l'inverse une revalorisation des salaires pour toutes et tous.

La FSU 92 condamne fermement la répression syndicale dont est victime Kai Terada, déplacé, dans le prétendu intérêt du service, sans aucun motif véritable. A présent, nous constatons chaque jour la dégradation de la situation au lycée Joliot Curie et l'absence de réponse satisfaisante de la part de la DSDEN et du Rectorat. Depuis la rentrée, la FSU n'a cessé de demander que les personnels du Lycée soient écoutés par l'Administration. Pourtant, le 23 septembre, la restitution de l'enquête 360° aux élu-es au CA, plutôt que d'apporter aux personnels les réponses attendues, s'est transformée en la lecture d'un rapport à charge, visant directement les personnels de l'établissement, leur travail et leur engagement, et ne faisant qu'aggraver la pression sous laquelle iels travaillent, comme l'attestent les nombreux écrits dans le Registre de Santé et Sécurité au Travail. La semaine du 10 octobre a été marquée par des blocus organisés par des lycéen·nes. Alors que ces lycéen·nes portent des revendications concernant notamment leurs conditions d'études, la seule réponse fut policière. Elle a débouché sur une

répression violente avec usage de matraques et de gaz lacrymogènes ainsi que la mise en garde à vue pendant plus de 24 heures d'une dizaine d'élèves le 11 octobre.

Nous exigeons la réintégration sans conditions de Kai Terada sur son poste au lycée Joliot Curie de Nanterre, que cesse la répression antisyndicale mise en place par la DSDEN et le Rectorat. Nous exigeons aussi que les personnels et les élèves du lycée soient respectés et que leurs revendications soient réellement prises en compte.

Dans le second degré, le bilan de rentrée illustre une nouvelle fois les effets négatifs de la politique éducative menée depuis plusieurs années par le gouvernement. Le refus de mener une politique volontariste pour lutter contre la ségrégation scolaire se manifeste brutalement, comme le montre la publication des Indices de position sociale des collèges. Pour les 20 collèges des Hauts-de-Seine ayant l'IPS le plus élevé, tous sont privés. A l'inverse, parmi les 20 collèges ayant l'IPS le plus faible, tous sont publics. Ainsi, le collège Notre Dame de Sainte Croix de Neuilly-sur-Seine a un indice de 154,2 quand le collège le plus défavorisé du département, a un indice deux fois inférieur, à savoir le collège Edouard Manet de Villeneuve la Garenne (78,1). Le réseau d'établissements privés sous contrat nuit à la mixité sociale dans notre académie, à l'image des importants écarts dans les communes où les collèges en éducation prioritaire sont mis en concurrence avec le privé. A Bagneux, les trois collèges publics ne dépassent pas un IPS de 90 quand le collège privé est à 105. A Asnières, le collège privé Saint Joseph a un IPS de 149.6 quand le collège public Voltaire, situé à seulement 1 kilomètre de là, a un IPS de 94.1. Nous pourrions multiplier les exemples. La FSU dénonce le détournement des fonds publics prévues en faveur des établissements publics sociologiquement ou géographiquement défavorisés vers des établissements privés.

Nous nous inquiétons de la remise en cause de l'Education prioritaire dans un contexte où les déterminismes sociaux pèsent lourdement sur la réussite des élèves. La FSU dénonce à nouveau les reprises de moyens ainsi que le calcul de la structure sur la base de 30 élèves par classe, particulièrement en Education prioritaire, qui obligent les équipes pédagogiques à renoncer à des dispositifs indispensables pour assurer la réussite de tous les élèves, à arbitrer par exemple entre classes moins chargées et cours en demi-groupe ou accompagnement personnalisé. Cette politique délétère aggrave les inégalités sociales et scolaires : ainsi, en cette rentrée, nous constatons le même nombre d'heures par élève (1,21) pour le collège REP Les Petits-Ponts à Clamart avec un IPS de 93 et le collège Les Vallées de la Garenne Colombes (avec un IPS de 129). Nous renouvelons notre demande de transparence du calcul utilisé pour la marge qualitative des établissements.

Dans la continuité du collège, le lycée n'échappe pas au déterminisme social. Ainsi, la réforme Blanquer a creusé non seulement les inégalités de genre mais aussi les inégalités sociales, comme le montre le choix des spécialités scientifiques, et tout particulièrement des mathématiques. La FSU rappelle à nouveau sa revendication de l'abandon de cette réforme, ainsi que de Parcoursup, et la construction d'un lycée propice à une démocratisation de l'école émancipatrice et garante de la réussite de toutes. Les classes surchargées, l'appauvrissement de l'offre d'enseignement, la réduction des heures d'enseignement en effectifs réduits, sont par ailleurs autant d'obstacle à cet objectif

ambitieux. Pour terminer sur ces questions de ségrégation scolaire, qu'en est-il du nombre d'heures par élève, du bilan de rentrée et de l'IPS de l'Ecole européenne de Courbevoie ? Nous aimerions avoir des précisions sur les données que l'on trouve dans le tableau envoyé. Comment expliquer la présence de seulement 44 élèves alors que 114 étaient attendus ? Comment expliquer une dotation qui passe de 169 à 395 heures ? Quoiqu'il en soit les prévisions prévoyaient un nombre d'heure par élève supérieur (1,49) à celui du lycée Maupassant à Colombes (1,44) pourtant ancien établissement d'Education prioritaire à l'IPS de 96,7.

En ce qui concerne les documents envoyés pour ce CTSD, nous nous étonnons, comme tous les ans, des différences dans les effectifs entre les chiffres du CTA et du CTSD. Quelle explication pouvez-vous nous apporter sur ce point ? Quoi qu'il en soit, ce bilan fait de nouveau apparaître des écarts entre les prévisions et les effectifs constatés. Alors que les prévisions pour cette rentrée faisaient état d'une augmentation de 308 élèves dans les lycées du département, nous constatons en réalité 242 élèves en moins. Comment expliquer un tel écart (550 élèves) entre vos prévisions et le constat ? Comment expliquer les baisses d'effectifs particulièrement importantes entre prévision et constat au collège Edouard Vaillant de Gennevilliers (-46 élèves), au collège Henri Dunant de Rueil-Malmaison (-8,2%), au collège Gounod de Saint-Cloud (-7,5%), au lycée Santos Dumont à Saint-Cloud (-6,9%) et au lycée Anatole France à Colombes (-10,5%) ? Cette évolution est particulièrement préoccupante, elle risque de se traduire par une baisse des DHG et des suppressions de postes.

Pour les établissements qui connaissent une croissance des effectifs par rapport à la prévision, les DHG augmentent peu comme au collège Danton à Levallois-Perret (38 élèves en plus, 1 HP en plus), au collège Henri Sellier à Suresnes (33 élèves en plus, pas d'augmentation de DHG), au lycée Michelet à Vanves (46 élèves en plus, 10,5 heures en plus). Quels niveaux sont concernés par ces augmentations d'élèves ? Quelles sont les conséquences pour les effectifs dans les classes ? Les effectifs dépassent-ils les 30 élèves par classe comme au collège les Bons Raisins de Rueil-Malmaison qui connaît un écart de 25 élèves en plus entre les prévisions et le constat ?

La FSU dénonce des ajustements de DHG trop tardifs. Dès le mois de février, la FSU alertait sur l'insuffisance des moyens au regard des besoins dans de nombreux établissements, en instance et lors des audiences avec les personnels et parents des établissements concernés. Il aura donc fallu attendre la fin du mois de juin ou le mois de septembre pour que ces moyens soient enfin attribués.

Ces modifications trop tardives ne permettent pas un vote au CA et nuisent à toute la réflexion pédagogique et démocratique associée pour la répartition des moyens dans les établissements. Ainsi, comme plusieurs établissements le lycée Galilée a appris son abondement de 18h le jour de la rentrée bouleversant toute la préparation de rentrée la veille de la reprise avec les élèves. Pour satisfaire ces abondements légitimes, la DSDEN a retiré des moyens à d'autres établissements du département à l'image de Paul Bert à Malakoff qui a perdu 26,5 heures pour 5 élèves en moins. La FSU dénonce cette logique

comptable qui revient à « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

En outre, les ouvertures de classe ou les abondements trop tardifs de DHG se traduisent par une explosion des HSA. Sur les 276,3 heures attribuées en plus, 23% sont des HSA. Les collèges REP sont particulièrement touchés par cette augmentation du nombre d'HSA comme au collège Joliot Curie à Bagneux dont le taux d'HSA passe de 9,76% à 11,12% ou à Paul Eluard à Nanterre (9,63% à 11,5%). Les deux collèges REP+ du 92 dépassent les 10% d'HSA et pourtant Guy Moquet à Gennevilliers a obtenu 25 HSA sur les 30 heures abondées, faisant passer son taux d'HSA de 11% à 14%. De même, dans les établissements obtenant des moyens pour une ouverture de classe, le forfait de 29/30 heures attribuées pour une ouverture de division est insuffisant pour couvrir les besoins et entraîne mécaniquement une baisse de la marge des établissements, notamment ceux ayant les IPS les plus faibles. Ainsi, les 26,2 heures abondées au lycée Newton de Clichy pour l'ouverture d'une classe de seconde ne couvrent pas les besoins nécessaires à cette ouverture de division. Souvent, des heures d'AP sont finalement supprimées pour pouvoir financer en heures l'ouverture d'une classe. Pour autant, le retrait de moyens pour fermer une classe ne se traduit pas toujours en baisse du taux d'HSA comme au collège Rabelais à Meudon qui perd une classe mais voit son taux d'HSA passer de 8,2% à 10,6%. Alors que le taux d'HSA ne cesse de progresser année après année, ces ajustements tardifs révèlent une politique volontaire d'augmentation du nombre d'HSA qui dégradent les conditions de travail des enseignant-es et mécaniquement la qualité des enseignements, particulièrement dans les établissements à faible IPS.

Ce bilan de rentrée et les nouvelles suppressions de postes annoncées dans le budget inquiètent la FSU quant aux conditions de préparation de la rentrée 2023. Les écarts d'évolution des effectifs entre département, en collège, ne doivent pas justifier, sur la base d'un budget insuffisant, un jeu de vases communicants au détriment des Hauts-de-Seine. Une politique ambitieuse consisterait à doter largement les collèges connaissant une forte croissance démographique, et non à dégrader les conditions d'enseignement dans les établissements où la perte de quelques élèves entraîne des fermetures de classes. De même, la FSU sera vigilante face à la poursuite de retraits massifs des moyens dans les collèges de l'Education prioritaire.

Dans la voie professionnelle, les personnels nous font part de leurs difficultés, de leur désarroi et de leur colère autour de la mise en œuvre de réformes non pensées voire mal pensées. Ces réformes conduisent à une discrimination qui ne dit pas son nom. Le lycée professionnel est un lieu d'encouragement, de motivation, d'émancipation. Faut-il rappeler que l'enseignement professionnel sous statut scolaire accueille une part d'élèves en grande difficulté sociale et scolaire plus grande que dans les autres filières ? Non, la TVP n'a, en aucun cas, donné une quelconque dynamique à la voie professionnelle. Les taux de demandes et de décisions vers la 2^{de} pro continuent de diminuer majoritairement au profit de la 2^{de} GT et la création des familles de métier n'arrangent en rien cette situation car source de nombreuses erreurs d'orientation. Au contraire, la TVP justifie aujourd'hui la fermeture de lycée pro à Paris car les formations ne font pas taux plein. Les lycées professionnels du 92 seront-ils les prochains ?

Depuis la rentrée et encore à ce jour, la FSU a constaté des défauts de paiement pour les AED et les AESH, comme au Lycée Santos-Dumont de Saint-Cloud ou au Collège André Maurois de Neuilly pour les AED ou la situation actuelle d'AESH de Saint-Cloud et d'Antony. La FSU dénonce ces retards de paiement qui touchent des personnels déjà précarisés par des grilles de salaire insuffisantes et soutiendra les grèves qui sont actuellement discutées dans ces établissements pour que ces AESH soit enfin payées. Cette situation est inacceptable et révèle une nouvelle fois une gestion archaïque des personnels.

Nous souhaitons avoir des informations complémentaires sur plusieurs points :

- Pouvez-vous nous transmettre le tableau des classes créées et supprimées entre les prévisions et le constat ?
- Combien et dans quels établissements des « 2ndes avenir » ont-elles été mises en place ? Que mettez-vous en place pour ce dispositif particulier ?
- Combien et dans quels établissements des « classes de redoublant-es » ont-elles été mises en place ? Que mettez-vous en place pour ces classes ?
- Combien d'établissements du département continuent de fonctionner sans infirmier-es, assistant-es sociaux-les ou psy-EN depuis la rentrée ?
- Tous les AESH nécessaires ont-ils été recruté-es pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves ?
- Concernant les vies scolaires, tous les postes ont-ils été pourvus ?
- Quels sont les communes et collèges qui risquent d'être le plus affectés, pour leur préparation de la rentrée 2023, par le fort écart entre prévisions et constat de cette année ? Quels sont par ailleurs les niveaux les plus concernés ?
- Dans les lycées qui connaissent une variation d'effectifs, quels sont les niveaux concernés ? Quel est le bilan de l'évolution des effectifs des différentes séries technologiques ?
- Quel est le bilan du baccalauréat 2022 dans le département ?